

N-A!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 43
NOV. 2023
ISSN 2555-297 X

Cher lecteur, chère lectrice de la « Lettre N-A! »

Cet éditio sera inhabituellement un message personnel... Au 31 décembre, j'achèverai mon mandat à la présidence du CESER Nouvelle-Aquitaine et j'ai récemment annoncé que je ne candidaterai pas à un nouveau mandat. Après trois années à consacrer pleinement temps et énergie au service du CESER pour ce qui restera assurément une des plus belles et enrichissantes expériences de ma vie, je retournerai bientôt à mon activité professionnelle et à d'autres projets!

Je termine ainsi d'ici quelques semaines ce mandat, avec le sentiment et la satisfaction d'avoir contribué à faire vivre cet espace d'expression si précieux qu'est le CESER, à conforter sa place, la reconnaissance de sa légitimité et la prise en compte de sa parole et de ses travaux, à consolider les bases d'une organisation plus transversale, plus transparente, plus ouverte. Je suis heureuse que les enjeux liés à l'indispensable cohésion sociale aient commencé à trouver peu à peu une meilleure écoute, que le principe d'égalité Femmes-Hommes ait progressé en notre sein, que la nécessité d'une transformation environnementale ait poursuivi son ancrage dans les politiques et l'économie régionales.

Surtout, j'ai beaucoup observé, écouté, appris, rencontré pendant ces trois années à la présidence de cette assemblée. Et j'en ressors avec un profond attachement à notre région Nouvelle-Aquitaine! Elle est magnifique de la beauté et de la diversité de ses paysages, de ses patrimoines et de ses terroirs, qu'il nous faudra réussir à protéger sans les figer. Elle regorge d'hommes et de femmes tout aussi discrètes, parfois, que viscéralement attachés-es à leur territoire, à leur profession, à leur engagement... et qui, au gré des rencontres et rendez-vous extérieurs que m'ont permis ce mandat, ont voulu me faire découvrir un peu de ce qu'ils et elles font, de ce qui les anime et de ce qui les porte. J'en ressors avec une profonde admiration pour tout ce terreau humain néo-aquitain, aussi!

Et avec la conviction renforcée que tant qu'il y aura des espaces de dialogue apaisés et exigeants, où se croisent et se renouvellent les regards, les expériences, les savoirs et les convictions, tant que nous garderons notre ouverture aux autres, notre ouverture au monde, notre ouverture d'esprit, tant que primeront le collectif et l'envie de construire ensemble, notre société, même tiraillée comme elle l'est aujourd'hui par le doute, les peurs, les tentations de repli, les vulnérabilités, trouvera les voies pour se réinventer. C'est ce qui constituera le meilleur barrage aux conservatismes, aux aigreurs et aux pensées réactionnaires de tous ordres.

Je souhaite, à chacune et chacun individuellement et à nous toutes et tous collectivement, le meilleur pour la suite... Il y a encore tant à faire!

Bien à vous,

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente



RAPPORT

LES ÉVOLUTIONS DU TRAVAIL EN NOUVELLE-AQUITAINE RÉVÉLÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19

En Nouvelle-Aquitaine comme sur l'ensemble du territoire national, les tensions de recrutement sont devenues une réalité. Avec la reprise de l'activité après les confinements liés à la pandémie de COVID-19, ces tensions se sont amplifiées et généralisées à l'ensemble des secteurs économiques. Elles concernent les entreprises, quelle que soit leur taille, mais aussi le secteur public où les concours d'entrée dans la fonction publique n'ont jamais attiré aussi peu de candidats, créant de fortes tensions, particulièrement dans l'éducation ou dans le secteur de la santé par exemple. Par ailleurs, d'ici à 2030 les besoins de recrutements en Nouvelle-Aquitaine seraient nettement supérieurs à la moyenne métropolitaine car ils ne seraient pas compensés par l'entrée des jeunes sur le marché du travail ni par l'arrivée de nouveaux travailleurs d'autres régions. Ce constat de tensions de recrutement a été à l'origine de l'ouverture d'une réflexion du CESER. Au cours des débats animés des conseillères et conseillers sur ces questions parfois clivantes, très rapidement, des problématiques plus profondes ont émergé car le travail est traversé de tous les questionnements de l'époque actuelle.



La crise sanitaire a engendré ou accéléré de profonds bouleversements dans les rapports au travail avec une quête d'épanouissement personnel ou le désir de mieux maîtriser sa vie. Dans son rapport intitulé « Les évolutions du travail en Nouvelle-Aquitaine révélées par la crise de la COVID-19 », le CESER propose une analyse du poids des tensions de recrutement, tente d'en expliquer les causes au-delà du facteur démographique et, compte tenu de la complexité du sujet, explore différentes dimensions du travail et du nouveau rapport au travail qui s'installent dans la société.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ·E·S
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N° 43

Les évolutions du travail en Nouvelle-Aquitaine	P.1
Avis Néo Terra 2	P.3
Avis d'octobre	P.3
Contributions	P.4
Un séminaire pour partager un bilan de mandat et transmettre...	P.4

*en représentation directe et indirecte



Cherche infirmier-ères, aides à domicile, personnels de ménage, ouvrier-ères... désespérément!

En Nouvelle-Aquitaine, les difficultés de recrutement sont en forte hausse, particulièrement dans le commerce et la construction. Les facteurs explicatifs de ces tensions sont multiples. Parmi les causes identifiées, l'attractivité de l'emploi avec une image dégradée ou dévalorisée de certains métiers ou secteurs d'activité, les conditions de travail et le niveau des salaires, la santé, le zapping professionnel, mais aussi des facteurs périphériques à l'emploi tels que le logement, la mobilité, ou encore les transformations économiques liées aux transitions numériques et écologiques, et enfin la conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle.

Le travail en question

La quête de sens du travail apparaît comme l'une des principales attentes pour s'épanouir et s'investir. Or, la perte de sens, phénomène inédit par son ampleur, s'explique en partie par une incertitude sur l'avenir liée aux transitions climatiques, économiques et sociales en cours. Les jeunes en particulier ont le sentiment d'un horizon bouché, d'un manque de perspective, voire la certitude d'une absence d'avenir. Différentes études attestent d'une remise en cause profonde de la place du travail dans la vie des personnes : s'il en était auparavant l'élément central, il est désormais envisagé comme un moyen pour réussir à s'épanouir et à s'élever. Cette situation accentue pour les entreprises les problématiques de recrutement mais aussi de fidélisation de leurs effectifs.

L'essor de l'auto-entrepreneuriat depuis ces dernières années illustre un désir d'autonomie de certains salariés qui n'hésitent pas à créer leur propre entreprise pour développer leur activité. Cet engouement est réel malgré les risques liés à l'auto-entrepreneuriat, notamment en termes de rémunération et de protection sociale.

Pour améliorer leur attractivité, les entreprises quant à elles s'engagent à développer une plus grande exigence d'éthique. Elles doivent montrer qu'elles prennent en compte les grands enjeux sociétaux dans leurs activités et dans leur manière de produire. Ceci passe par un renforcement de la lutte contre les discriminations, un développement de la démocratie professionnelle et de la démocratie sociale, une prise en compte des questions environnementales et un engagement concret dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Au-delà de la question du travail rémunéré et de celle de conciliation des temps de vie, il existe plusieurs façons d'envisager le travail. Les activités telles que le bénévolat et l'engagement citoyen ou encore l'activité d'aide sont créatrices de valeur sociale et environnementale en dehors d'un cadre lucratif. Le CESER y consacre un chapitre.

À savoir...

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (DARES) partagent la même définition : pour avoir du sens, un travail doit réunir trois critères :

- Il doit être utile pour la société, la population, les clients ou usagers, l'entreprise ou l'organisation employeuse.
- Les valeurs de l'entreprise et celles défendues par le salarié doivent se rejoindre : il s'agit de la cohérence éthique qui permet au salarié de travailler dans de bonnes conditions et en accord avec ses propres valeurs.
- Le travail doit contribuer au développement des personnes : s'épanouir, apprendre au travail, progresser dans la carrière sont des notions fondamentales pour développer du sens au travail.



Des organisations du travail en évolution

Ces nouveaux rapports au travail, conjugués aux difficultés de recrutement, entraînent des adaptations sur l'organisation du travail pour répondre à la fois aux aspirations des salariés mais aussi aux objectifs des entreprises. Le CESER présente un certain nombre d'expérimentations, en France et à l'étranger, sur la mise en œuvre de nouvelles organisations du temps de travail. Pour certaines entreprises, les critères de recrutement sont révisés, privilégiant la motivation du candidat plutôt que ses diplômes ou son expérience. Pour d'autres, les rémunérations offertes sont revues à la hausse. Pour les activités qui le permettent, des postes mixtes télétravail-présentiel sont proposés... D'autres secteurs mettent en place des opérations pour rendre attractifs les métiers par la revalorisation des salaires ou encore

l'amélioration de l'image du métier. L'Économie Sociale et Solidaire, porteuse de nouvelles organisations du travail, comme les groupements d'employeurs, peut inspirer d'autres secteurs économiques.

Enfin, parmi les pistes à explorer, la réduction du temps de travail sans perte de salaire a été évoquée et des expérimentations ont été présentées. Les débats sont vifs autour de cette question car l'équilibre est difficile à trouver en fonction du secteur d'activité, ou de la taille de l'organisation. Chacune doit pouvoir trouver son propre modèle après une concertation la plus large possible.

Les pistes de réflexion du CESER

Les pistes de réflexion proposées par le CESER sont articulées autour de 4 axes qui concernent tout autant le travail que les conditions de travail. Les propositions formulées s'adressent pour une grande part d'entre elles au Conseil régional qui dispose de compétences en matière de formation, d'aides économiques, d'aménagement du territoire, de mobilité... et peut orienter ses soutiens par l'éco-socio-conditionnalité des aides.

- La formation tout au long de la vie et l'orientation : favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi



L'objectif des propositions de ce 1^{er} axe est l'élévation globale des savoirs et des qualifications, pour permettre à chacun-e de se situer dans ce contexte économique, social, technologique et environnemental en évolution, de mieux maîtriser son parcours en développant sa capacité à s'adapter. Des propositions d'actions concrètes sont avancées, par exemple pour orienter la politique de formation vers des enjeux de long terme, pour renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation, pour cibler le

développement des compétences, pour accompagner les transitions numérique et écologique, pour développer les passerelles entre les formations pour plus de transversalité dans les parcours de formation et favoriser l'insertion vers l'emploi...

- L'attractivité des métiers : valoriser et transformer le travail

La problématique de l'attractivité des métiers est structurelle et ne pourra se résoudre avec quelques mesures de court terme visant à une simple amélioration de l'adéquation aux besoins immédiats. Elle appelle des réponses de fond et durables. La revalorisation des salaires et des rémunérations ainsi que la reconnaissance des qualifications sont la première condition identifiée pour de nombreux secteurs professionnels. L'amélioration des conditions de travail est un autre critère pour freiner le turnover, et renouer avec une qualité de vie au travail et donc avec une attractivité des métiers. Enfin les questions sur l'organisation et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle et le sens du travail doivent être ouvertes avec tous les partenaires.

- La démocratie au travail :

renforcer l'attractivité des métiers en associant davantage les salariés

Le dialogue social, le dialogue professionnel et l'écoute des salariés sont essentiels pour faire face aux défis des transformations économiques, sociales et environnementales. Dans cet esprit, le CESER propose par exemple de permettre aux salarié-es de s'impliquer et de s'exprimer sur leur travail par le développement du dialogue professionnel, complémentaire du dialogue social et permis par des pratiques managériales renouvelées. Dans ce même objectif, il propose d'associer systématiquement des représentants des salarié-es à l'élaboration de toutes les feuilles de route régionales et des politiques de filières.

- Développer les liens avec les territoires en améliorant les conditions de mobilité et l'aménagement du territoire



Parmi les causes des tensions de recrutement, des facteurs périphériques à l'emploi tels que le logement ou la mobilité ont été identifiés. Dans ce cadre, le CESER formule des préconisations pour améliorer les conditions de mobilité en Nouvelle-Aquitaine en priorisant les mobilités du quotidien, dont les déplacements domicile-travail. Concernant l'aménagement du territoire, le CESER renouvelle les propositions de son rapport de 2019 « Maîtrise

du foncier » pour repenser notre « modèle » d'aménagement du territoire. L'enjeu est de maîtriser drastiquement l'étalement urbain, qui favorise l'usage du véhicule individuel et allonge les déplacements, et de mieux articuler logements et emplois, en privilégiant la mixité des espaces plutôt que leur spécialisation, génératrice de déplacements.

Des échanges nourris en plénière

La présentation de ce rapport en Assemblée plénière en octobre a suscité un très grand nombre d'interventions reflétant l'actualité et la prégnance des questions abordées, les différentes visions du monde du travail et l'ampleur des questionnements autour du sens même du travail et de ses évolutions, incitant à prolonger le dialogue.

Des pistes de réflexion à ouvrir ont émergé : quel impact des évolutions technologiques et en particulier de l'intelligence artificielle, quelles conséquences de la limitation des ressources énergétiques et matières premières, quelles perspectives pour les métiers du service public et ceux des services à la personne aujourd'hui en crise majeure, comment prendre en compte le travail bénévole qu'il soit associatif ou d'aide, comment concilier autonomie et non-discrimination des personnes accompagnées avec les aspirations de développement de la vie personnelle des salarié-es ?

Le sens au travail se pose aussi pour les dirigeants : quels efforts, changements et solutions permettront d'aller vers des entreprises où il fait bon travailler tout en contribuant au modèle social solidaire français de manière juste ? Comment mettre en lumière les entreprises et/ou secteurs où il fait bon travailler, échanger, se former et s'épanouir par le travail ?

Les interventions des conseillères et conseillers formulées à l'occasion de la plénière d'octobre sont jointes en annexe du rapport.



AVIS

NÉO TERRA 2 : UNE AMBITION À CONTINUER DE CONSTRUIRE

En 2019 la première feuille de route Néo Terra, dédiée aux transitions écologiques, énergétiques et agroécologiques était adoptée. Le CESER avait alors salué cette démarche, véritablement innovante tant dans son assise scientifique que par sa dimension transversale et intégratrice. Quatre ans plus tard, le Conseil régional propose l'actualisation de Néo Terra, pour en renforcer et en élargir les dynamiques au regard de l'accélération des effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la prise de conscience que les transitions environnementales ne pourront s'opérer sans transformation sociale.

La feuille de route Néo Terra 2, présentée aux assemblées régionales en novembre, constitue ainsi une première réponse aux préoccupations exprimées par le CESER à travers « Néo Societas » et dans ses différents travaux. Première réponse inachevée, estime cependant l'Assemblée socioprofessionnelle au regard de ses attentes pour engager une transformation profonde de nos modèles de développement. Alors, pour apporter des éléments de calibrage de la « boussole régionale » que constitue Néo Terra 2, le CESER formule différentes propositions :

- S'appuyer sur une expertise scientifique d'abord, afin d'éclairer, en particulier sur le nouveau champ des transitions sociales, les choix régionaux. Ensuite, sur une expertise d'usage et d'action en identifiant celle déjà à l'oeuvre dans les territoires, afin « d'embarquer » l'ensemble des acteurs dans les transitions et une meilleure prise en compte des dynamiques (coopérations, initiatives...).
- Positionner Néo Terra comme une véritable feuille de route politique, porteuse d'une vision globale et explicitant clairement des choix stratégiques affirmés.

À ce titre, le CESER regrette que Néo Terra 2 ne mette pas plus clairement en avant les ruptures, les bifurcations à prendre pour transformer nos modèles.

- Formaliser, dans une approche véritablement globale, systémique et transversale, l'intégration des dimensions sociales et de santé globale. Si l'ouverture du champ des transitions, liant environnement et société, mérite d'être saluée, la proposition reste toutefois en deçà de l'esprit et de l'ambition que le CESER avait portés dans sa contribution Néo Societas : les transitions environnementales ne pourront se faire sans une profonde transformation sociale et culturelle.
- Renforcer l'ambition démocratique, car au-delà de convaincre, il faut associer pleinement le corps social aux décisions. Néo Terra gagnerait à s'enrichir d'un volet « démocratique », qui pourrait se nourrir d'une mobilisation plus large des réseaux d'acteurs, des partenaires sociaux et des citoyens.
- Se donner les moyens des ambitions affichées, en faisant « vivre » Néo Terra en Nouvelle-Aquitaine. En termes opérationnels, cela pourrait se traduire par un renforcement de l'éco-socio-conditionnalité des aides, la définition d'un cadre de coopérations et de partenariats dans lequel s'inscrit Néo Terra pour la contractualisation avec les territoires infra-régionaux et les coopérations interrégionales et transfrontalières, la promotion des initiatives vertueuses en région, le déploiement progressif du « budget vert », et enfin la définition des modalités d'évaluation de la feuille de route, permettant, dans quelques années, d'en réinterroger les choix stratégiques et les modalités de mise en oeuvre.

DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES SOUS CONTRAINTES

AVIS

Les orientations budgétaires 2024 présentées par l'exécutif régional offrent l'illustration d'un exercice fortement contraint notamment au regard de la confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions et leur dépendance désormais quasi intégrale à des transferts de fiscalité dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases, outre les baisses des dotations d'État opérées année après année. Autant dire que l'autonomie des collectivités et l'esprit du principe constitutionnel de leur libre administration sont malmenés !

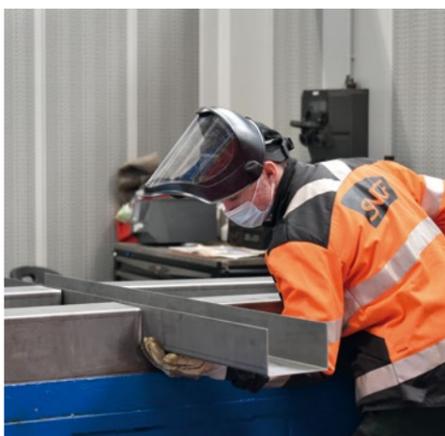
Dans le contexte actuel, les seules capacités d'ajustement budgétaire reposent sur les restrictions en dépenses de fonctionnement, sur le recours à l'emprunt (en dépenses d'investissement) avec, à terme, le risque d'abandon de politiques jugées non prioritaires car hors champ de compétence ou relevant de compétences partagées avec d'autres collectivités territoriales. C'est cette réflexion éminemment politique sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à opérer, qu'il sera nécessaire de mener. Concernant les orientations politiques pour 2024, le CESER prend acte avec intérêt de l'affirmation d'une ambition de justice sociale et d'une prise en compte explicite de la précarisation d'une partie de la population régionale, situation sur laquelle le CESER a souhaité attirer l'attention dans son récent rapport « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ».

Les défis environnementaux, climatiques, énergétiques, mais aussi sociaux, nécessiteront une action forte de la Région dont la feuille de route Néo Terra doit être la « boussole ». Pour ne prendre que l'exemple du transport ferroviaire, des investissements massifs de l'État et de la Région seront nécessaires pour en faire une alternative attractive à l'automobile et ainsi véritablement impulser le report modal.



CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2023 - 2028

AVIS



Le CPRDFOP est le document de planification qui permet à l'État, à la Région et aux partenaires sociaux d'organiser et de partager un pilotage stratégique à 5 ans des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelles.

Si le CESER adhère aux principaux axes structurant le projet de contrat de plan, il formule un certain nombre de remarques et points d'attention, concernant l'approche sur laquelle est basé le contrat, sur les publics concernés, sur les propositions d'actions mais aussi sur les modalités de mise en oeuvre et de suivi.

Le contrat de plan doit s'inscrire dans le temps long, dans une logique de prospective et d'évolution des mentalités. Ainsi la diversité et l'égalité sont des questions fondamentales à intégrer, en particulier celle de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'Assemblée consultative alerte enfin sur les modalités de gouvernance et d'évaluation des politiques emploi-formation en général et du CPRDFOP en particulier, qui seraient à renforcer et à faire évoluer.

AVIS



LE CESER S'EXPRIME SUR LES AIDES RÉGIONALES AU STOCKAGE DE L'EAU

Conscient de l'importance pour la profession agricole de l'accès à l'eau, notamment pour aider à la transmission des exploitations et favoriser la souveraineté alimentaire, le CESER réaffirme la nécessité d'une gestion quantitative de l'eau au service de l'intérêt général, c'est-à-dire au service des populations dans le respect des écosystèmes et en tenant compte de l'ensemble des usages.

Ce règlement constitue une avancée indéniable par rapport au précédent en ce qu'il conditionne l'octroi des aides au respect de critères agroécologiques. Le CESER souhaite que la priorité soit donnée aux exploitations engagées en bio.

Les questions sur l'eau doivent s'inscrire dans une vision d'intérêt général et dans ce cadre, le CESER reste attaché aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) qui assurent un cadre de concertation intégrant l'ensemble des acteurs. Dès lors que des projets de retenues d'eau mobilisent l'argent public, ils doivent être portés par des acteurs publics.

AVIS



UN SOUTIEN RÉGIONAL AU SPECTACLE VIVANT

Le CESER considère que les concours publics mobilisés en faveur de la création, de l'accompagnement des productions et de leur diffusion constituent des conditions déterminantes de l'effectivité de la liberté d'expression artistique tout autant que de sa diversité sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. En cela, le principe d'un cadre qui détermine les modalités de soutien de la collectivité régionale aux compagnies et structures concernées du spectacle vivant est apprécié.

Tout en partageant la tonalité générale du règlement proposé, le CESER invite le Conseil régional à une vigilance sur les impacts de ce nouveau règlement et sur la cohérence entre les modalités pratiques de soutien et certains des objectifs mentionnés, notamment en matière d'équité territoriale. Il appelle par ailleurs l'attention de la collectivité sur les modalités inégales de prise en compte de certains principes ou axes transversaux de priorités régionales (ex : égalité femmes-hommes, transition environnementale, droits culturels) selon les dispositifs et selon la nature des acteurs.

MACRO-RÉGION ATLANTIQUE, UNE CHANCE À SAISIR ?

PRIORISER LE FERROVIAIRE DANS LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Regards croisés des CESER de l'Atlantique



Les CESER de l'Atlantique (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) ont adopté, chacun dans le cadre de son assemblée plénière d'octobre, un rapport commun sur le projet d'une macro-région atlantique. En effet, dans un contexte d'événements inédits comme le Brexit qui ampute l'arc atlantique européen, la crise liée à la COVID-19, et plus récemment les effets du conflit en Ukraine, le centre de gravité de l'Europe se déplace vers l'Est, plaçant la façade atlantique en périphérie. C'est dans ce contexte que le projet d'une macro-région atlantique a été formulé par la Commission Arc Atlantique, l'instance de représentation politique des régions atlantiques au niveau européen.

Les stratégies macro-régionales ne bénéficient pas de financements dédiés, elles ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique et elles ne donnent pas lieu à la création de nouvelles institutions. Elles définissent un cadre politique qui permet aux pays d'une même région géographique d'aborder et de résoudre des problèmes de manière conjointe ou de mieux exploiter leur potentiel commun. S'il est acquis par les Assemblées des 4 CESER que la coopération est une plus-value et qu'il faut l'encourager, le rapport qu'ils ont adopté interroge la pertinence de ce cadre politique de coopération pour répondre aux enjeux de développement humain, social, culturel, économique et environnemental de l'espace arc atlantique en mutation, voire en rupture. Dans quelles conditions ce cadre macro-régional stratégique pourrait-il permettre à la façade atlantique européenne et à son hinterland d'être un espace durable, stable, prospère et équitable ? L'étude des CESER de l'Atlantique propose des éléments de compréhension et d'analyse pour permettre à tout un chacun de se saisir de l'intérêt de ce projet macro-régional.

ACTU UN SÉMINAIRE POUR PARTAGER UN BILAN DE MANDAT ET TRANSMETTRE...



Les conseillères et conseillers du CESER Nouvelle-Aquitaine se sont retrouvés les 7 et 8 novembre 2023 à Royan, dans le lieu emblématique de la ville, le palais des congrès récemment réouvert. 2023 marque en effet l'achèvement d'une mandature ouverte début 2018. Partager les ressentis et échanger sur le bilan des 6 années de mandat et identifier les enseignements et propositions à transmettre à la nouvelle Assemblée qui sera installée en 2024, tels étaient les objectifs de ce séminaire.

Les temps forts :

- Présentation des résultats d'un projet collectif où chacune et chacun des membres du CESER ont présenté leur instantané de la Nouvelle-Aquitaine en une photographie, générant une magnifique fresque de « Notre Nouvelle-Aquitaine ».
- Rétrospective en images, chiffres, mots clés, d'une dynamique de mandature.
- Et enfin une « grande conversation » en format plénier sur 3 thématiques : le CESER face aux grands enjeux du moment, le CESER dans l'exercice de sa mission consultative, le CESER comme porte-voix de la société civile organisée.



« Les CESER ont une place à prendre dans une "démocratie du futur" moderne, renouvelée, redynamisée... Notre société est à l'heure de choix, lourds, complexes, absolument structurants et déterminants pour notre avenir. Notre responsabilité collective à nous toutes et tous, citoyennes et citoyens engagé-es, est d'essayer de trouver ensemble une voie d'avenir plus positive et plus sereine, pour notre territoire régional. Notre territoire regorge de personnes qui ont des projets, des actions, des idées, des propositions, et c'est, en soit, une formidable source d'espoir pour construire l'avenir... », conclut la Présidente, Emmanuelle FOURNEYRON.

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

2018-2023

Une dynamique
de mandature



Les choix d'investissement dans les infrastructures de transport, au cœur du volet « mobilité » du Contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027 en cours d'élaboration, vont être déterminants. Dans ce contexte, le CESER a adopté une contribution pour présenter ses attentes, ses interrogations et des points de vigilance en anticipation de la consultation formelle à venir. Trois messages sont adressés à l'État et au Conseil régional.

- Le CPER doit, pour créer les conditions d'un véritable report modal vers le ferroviaire, marquer une rupture dans le financement public des infrastructures de transport. Le CESER souhaite qu'après des décennies de « tout routier », le CPER soit le début de cent ans d'investissements ferroviaires massifs ! Un effort sans précédent sur le ferroviaire est plus que jamais indispensable pour développer les alternatives à la route et faciliter les mobilités du quotidien. Le développement du transport ferroviaire est en effet un levier privilégié face aux enjeux, de plus en plus pressants, de décarbonation et de sobriété, mais aussi au regard des difficultés de déplacement rencontrées par une partie de la population, dans les territoires ruraux comme dans les zones les plus densément peuplées.
- Le volet « mobilité » du CPER doit s'inscrire dans une vision globale de la mobilité. À cet égard, il serait intéressant de disposer d'une feuille de route exposant, de manière globale, la stratégie régionale de mobilité en Nouvelle-Aquitaine, et de préciser les projets en termes :
 - d'intermodalité qui est un levier essentiel car elle permet de proposer l'offre de transports la plus intégrée possible,
 - d'aménagement du territoire, car le CESER craint que le lancement des services express régionaux métropolitains, affiché comme prioritaire, ne concentre les investissements vers la métropole bordelaise et les grandes agglomérations de la région au détriment des territoires plus éloignés,
 - de financements, car le modèle de financement du transport ferroviaire est aujourd'hui « à bout de souffle ». Ce constat concerne le financement des infrastructures mais aussi du matériel roulant ou encore les centres de maintenance. Le CESER invite à une révision d'ensemble du modèle de financement du transport ferroviaire.
- Enfin, il faut se donner les moyens d'une mise en œuvre effective du CPER. Il est nécessaire de veiller à la capacité des acteurs à engager les crédits nécessaires et à réaliser les opérations prévues. Le CESER propose, dans cette perspective, d'améliorer le pilotage du CPER, en s'appuyant sur une planification détaillée des opérations à réaliser et des financements à mobiliser tout au long du contrat.



Pour visionner la
rétrospective
flashez le QR
code :



ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo Réalisation : BLF Imp.

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Gilbert Alban, Pirot Yannick, Roch Françoise
AdobeStock : Bordinthorn, Kara, metamorworks, qunica.com, teal sun, Viacheslav
Yakobchuk - Pixabay : Jagrit Parajuli - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE